



**ASSOCIATION OF THE OVERSEAS COUNTRIES AND
TERRITORIES OF THE EUROPEAN UNION (“OCTA”)**

ASSOCIATION PTOM

LGO ASSOCIATIE

OVERSØISKE LANDE OG TERRITORIERS ASSOCIATION

**DÉCLARATION POLITIQUE
DE
LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE 2009
À BRUXELLES, LE 23 MARS 2010**

Les soussignés représentants des Gouvernements des Pays et Territoires d’Outre-mer de l’Union Européenne se sont réunis à Bruxelles et ont

RECONNU

Que leur petite superficie, leurs écosystèmes et leur éloignement géographique contraignent leurs économies et accentuent leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et aux changements économiques.

Qu’en tant que Pays et Territoires d’Outre-mer, ils ont établi des relations avec leurs voisins régionaux pour faire face à des défis uniques en termes d’accès aux financements multilatéraux en vue de réduire ou d’éliminer des contraintes dans des domaines tels que l’environnement ou le commerce où leur vulnérabilité est particulièrement importante.

Qu’ils sont impliqués dans un processus de révision de la Décision d’Association Outre-mer (DAO), lancé dans le cadre du Livre Vert en 2008. Les progrès réalisés dans ce processus seront présentés par la Commission au Conseil de l’UE fin 2010, ce qui permettra des échanges plus importants et détaillés sur les divers éléments de la nouvelle Décision.

CONFIRMÉ

Leur désir de renforcer un partenariat mutuellement bénéfique, complet et unique avec l’Union Européenne, qui repose sur la citoyenneté européenne et qui prene en compte la

diversité des besoins des PTOM en termes d'aide au développement et de potentiel de coopération, dans un cadre cohérent avec une approche différenciée.

La nécessité d'encourager le développement durable, de manière générale et d'un point de vue institutionnel.

La nécessité d'une évaluation approfondie de leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et aux changements économiques.

Leur volonté de souscrire aux normes et standards internationaux, ainsi qu'aux principes de bonne gouvernance, de responsabilité et de transparence et la nécessité que cette volonté soit reconnue par la Commission.

DÉCIDENT DÉSORMAIS QUE

1. - LE BUREAU DE L'OCTA

2M€ sur le 10^{ème} FED régional doivent permettre à l'Association des PTOM (OCTA) de créer son propre Bureau, suite aux discussions initiées en 2007, puis aux résolutions de 2008. Trois experts et un assistant, sous la direction de l'OCTA, soutiendront le renforcement du dialogue et de la coopération entre les PTOM et l'UE; l'amélioration de la capacité administrative des PTOM dans leur coopération et interaction avec l'UE au niveau opérationnel, notamment concernant les questions de mise en œuvre du 10^{ème} FED, l'accès aux programmes horizontaux et aux politiques thématiques de l'UE; la promotion et la coordination de l'aide technique et de la formation afin d'accroître et de développer la capacité des PTOM à interagir avec l'UE. Les PTOM sont activement impliqués dans la conception, la gestion et la pérennité du Bureau. L'OCTA ambitionne de fonder son Bureau en 2010. La subvention du FED financera cette aide technique sur une période de trois ans.

2. - ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Étant donné les résultats des conférences internationales sur le climat et le consensus global visant à consacrer un financement spécifique et supplémentaire pour aider les pays et îles les plus vulnérables afin qu'ils puissent lancer le financement de programmes d'adaptation et des voies de développement propre, les PTOM reconnaissent la nécessité d'adopter une approche à long-terme pour aborder le changement climatique et les autres problèmes liés à l'environnement. En dépit des recommandations de la *Conférence sur le*

changement climatique et la biodiversité dans l'Outre-mer européen en 2008, il n'y a pas de fonds disponibles pour des actions appropriées menées à long-terme. Au moment de la révision de la stratégie sur la biodiversité de l'UE et le programme climatique de l'UE, il est proposé d'établir un partenariat complet entre les PTOM et l'UE afin d'étudier la fragilité des PTOM face au changement climatique et leur potentiel en termes de biodiversité. Des activités spécifiques dans le cadre des programmes horizontaux et communautaires, qui se concentrent sur ces problèmes, devraient être mises en place afin de répondre aux objectifs de l'Association.

3. - **COMMERCE**

Dans le cadre de l'amélioration de leur développement économique dans un contexte global et régional, les PTOM demandent à la Commission qu'elle soutienne la compétitivité des PTOM à travers ses politiques de développement, sanitaires et phytosanitaires, ses politiques des transports et du commerce, en développant des partenariats spécifiques qui stimuleraient l'exportation des biens et services des PTOM, afin de participer à l'intégration régionale et de maintenir d'étroites relations avec l'UE. La généralisation de leurs préférences commerciales aux pays tiers conduit en effet à l'érosion des avantages prévus par la Décision d'Association Outre-mer, qui s'ajoute à l'intensification de la concurrence globale et la hausse conséquente de la vulnérabilité économique, qui touche plus particulièrement les petites îles. L'érosion du régime préférentiel a besoin d'une attention particulière et d'évaluations, de l'identification et de la mise en œuvre de mesures appropriées visant à limiter son impact négatif sur les PTOM. Les PTOM accueillent favorablement la volonté de la Commission d'explorer des règles d'origine spécifiques pour les PTOM tendant vers un assouplissement, ainsi que l'ont obtenu certains pays ACP, ou des dérogations aux règles d'origine permanentes. Les PTOM accueillent également favorablement les éléments proposés pour le futur partenariat avec l'UE. En parallèle, les PTOM s'engagent à mettre en œuvre avec succès le projet thématique du FED sur les Stratégies Territoriales pour l'Innovation, afin d'accroître la valeur ajoutée de leurs produits et services et d'être mieux préparés pour affronter la concurrence dans l'économie globale. En outre certains PTOM souhaitent se positionner comme centres d'excellence pertinents au niveau géostratégique. Enfin, par l'intermédiaire du Groupe de travail de partenariat sur les services financiers, les PTOM souhaiteraient le soutien de la Commission pour explorer les mécanismes de reconnaissance des normes internationales qui existent dans les PTOM et pour s'assurer qu'il n'y a pas d'obstacles injustes à l'accès au marché dans l'UE.

4. - PROGRAMMES HORIZONTALS DE L'UE

Les PTOM sont prêts à examiner avec la Commission la possibilité de bénéficier d'un ciblage direct et indirect dans les programmes horizontaux de l'UE tels que le 7e programme-cadre (programme «Capacités»), comme cela a été demandé dans les déclarations politiques précédentes, à Grenade en mars 2010, et en conformité avec les éléments soulignés dans la communication de l'UE 2009.

5. - PARTENARIAT ENTRE L'UE ET LES PTOM

Dans le cadre des efforts de la Commission pour publier la Communication « Elements pour un nouveau partenariat entre l'UE et les PTOM », et à la lumière des Conclusions du Conseil, les PTOM demandent à la Commission qu'elle continue de dialoguer et de les informer sur les études, le processus et le calendrier qui définiront les prochaines étapes. Les PTOM rappellent à la Commission et aux autres parties prenantes qu'ils souhaitent être activement impliqués dans toutes les étapes durant les prochaines années et qu'un partenariat futur doit reposer sur une relation égale, transparente et efficace.

6. POSITION COMMUNE

L'OCTA propose de travailler conjointement avec les Etats Membres auxquels ils sont liés à la définition et la présentation d'une position commune sur le futur partenariat UE-PTOM à la Commission à l'occasion du prochain Forum de dialogue. Le Président de l'Association informera la Commission des progrès réalisés sur cette initiative.

7. REGIME EGALITAIRE POUR TOUS LES PTOM

Les PTOM approuvent la récente décision de prendre en considération les coûts supplémentaires auxquels sont confrontés les PTOM les plus éloignés, dans le but de faciliter leur participation au forum. Les PTOM demandent que ce régime spécifique devienne un pilier fondamental d'une politique spécifique qui assurera aux PTOM les plus isolés qu'ils ne soient pas exclus des futurs ateliers et forums, du fait des coûts de transports et de subsistance, lesquels, en raison de leur situation géographique, sont disproportionnés.

8. PLAN STRATEGIQUE 2010 DE L'OCTA

L'OCTA doit poursuivre son engagement vers des politiques de développement durable et montrer sa volonté de renforcer les approches cohérentes qui englobent le développement économique, la résilience environnementale, la promotion et la coopération sociale et culturelle. Le plan stratégique de 2010, qui présente les piliers du développement durable pour les PTOM dans leur partenariat avec l'UE, est adopté par tous les gouvernements des PTOM présents à la Conférence Ministérielle.